



COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 14 décembre 2021

Délibération 2021_12_29

Objet : Élection des Vice-présidents

Le quatorze décembre deux mille vingt-et-un, à neuf heures et trente minutes, à Nantes, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du trente novembre deux mille vingt-et-un, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 10 (pour 18 voix)

Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) ; Eric PROVOST (3 voix) ; Jean-Yves HENRY (2 voix) ; Jean-Michel EMPROU (1 voix) ; Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; Yannick BENOIST (1 voix) ; Claude CAUDAL (1 voix) ; Thierry COIGNET (1 voix) ; Saïd EL MAMOUNI (1 voix).

Absents représentés : 9 (pour 14 voix)

Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Chloé GIRARDOT-MOITIÉ ; Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à Thierry COIGNET ; Jean-Pierre BRU (1 voix) donne pouvoir à Jean-Yves HENRY ; Olivier DEMARTY (1 voix) donne pouvoir à Claude CAUDAL ; Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à Eric PROVOST ; Roger GUYON (1 voix) donne pouvoir à Jean-Marc MÉNARD ; Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à Jean-Sébastien GUITTON ; Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à Yannick BENOIST ; Jean CHARRIER (1 voix) donne pouvoir à Saïd EL MAMOUNI.

Absents excusés :

Jean-Claude LEMASSON ; Jacques ROBERT ; Luc NORMAND.

Assistaient également :

Caroline ROHART (Directrice du SYLOA) ; Stéphanie LIÉNARD (Responsable administrative) ; Justine VAILLANT (Animatrice SAGE Estuaire de la Loire)

Nombre de votants : 19 (dont 9 pouvoirs) pour un total de 32 voix.

Secrétaire de séance : -

EXPOSÉ DES MOTIFS

Sous réserve de l'arrêté préfectoral actant l'adhésion dissolution des syndicats de Loire et Goulaine et de la Divatte au SYLOA au 1^{er} janvier 2022 ;

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur, le Président engage le débat sur la création d'une troisième Vice-Présidence, dans le contexte d'adhésion des deux syndicats et du transfert de compétences à la carte.

Le Président explique que le nombre de Vice-présidents est déterminé par le Comité syndical, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total du Comité syndical ni qu'il puisse excéder quinze Vice-présidents. Toutefois, si l'application de la règle définie à la phrase précédente conduit à fixer à moins de quatre le nombre des Vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

**Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité,**

- **Valide le nombre de trois Vice-présidents du SYLOA.**

Le Président propose de valider de nouvelles modalités de vote pour l'élection des 3 Vice-présidents et de procéder à un vote à main levée.

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité,*

- **Valide** les modalités de vote pour l'élection des Vice-présidents, par un vote à main levée.

Est candidat au siège de 1^{er} Vice-président :

- Claude CAUDAL

Inscrits	22
Votants	19
Nbre de voix exprimées	32
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Abstentions	0
Claude CAUDAL	32

Est candidat au siège de 2^e Vice-président :

- Chloé GIRARDOT-MOITIÉ

Inscrits	22
Votants	19
Nbre de voix exprimées	32
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Abstentions	0
Chloé GIRARDOT-MOITIÉ	32

Est candidat au siège de 3^e Vice-président :

- Thierry COIGNET

Inscrits	22
Votants	19
Nbre de voix exprimées	32
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Abstentions	0
Thierry COIGNET	32

Monsieur Claude CAUDAL est élu 1^{er} Vice-président du SYLOA à la majorité absolue au 1^{er} tour.

Madame Chloé GIRARDOT-MOITIÉ est élue 2^e Vice-présidente du SYLOA à la majorité absolue au 1^{er} tour.

Monsieur Thierry COIGNET est élu 3^e Vice-présidente du SYLOA à la majorité absolue au 1^{er} tour.

Fait à Nantes, le 14 décembre 2021

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

